

Mairie
de
Ballan-Miré
Canton de BALLAN-MIRE



Ballan-Miré, le 25 février 2022

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf. : JO/IG-530/02-2022
Objet : Conseil Municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu, à l'Hôtel de Ville, le :

Jeudi 3 mars 2022

à 19 heures

Comme pour les séances précédentes, afin de permettre la publicité des délibérations, les débats feront l'objet d'une retransmission en direct sur la chaîne Youtube officielle de la Ville de BALLAN-MIRÉ, accessible via un lien qui sera mis sur les sites Internet et Facebook de la Ville

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Reprise anticipée des résultats et prévision d'affectation – Budget Ville
- 2- Budget Primitif 2022
- 3- Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP)
- 4- Vote des taux d'imposition
- 5- Subvention au C.C.A.S.
- 6- Subventions aux associations

.../...

- 7- Tarif droit de chasse
- 8- Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Football Club de l'Ouest Tourangeau (FCOT 37)
- 9- Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- 10- Projet d'installation d'une ombrière photovoltaïque
- 11- Frais de scolarité des enfants hors Commune

INFORMATIONS TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

DELEGATION AU MAIRE

Compte rendu des décisions n° 8/2022 à 10/202220 prises du 20 janvier au 16 février 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Tous les dossiers sont consultables aux heures d'ouverture des bureaux au Secrétariat Général.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Thierry CHAILLOUX